

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mercredi 20 décembre 2017, à 19 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau.

Également présente Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

La mairesse, madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19hr.

**6233-12-2017**  
**Ouverture de la**  
**séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 décembre 2017.

**6234-12-2017**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**6235-12-2017**  
**Nomination du**  
**maire-suppléant**

Attendu qu'il y a lieu, suite aux élections municipales, de nommer un nouveau maire suppléant;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Patrick Wenning pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 22 décembre 2017 au 30 juin 2018.

**6236-12-2017**  
**Demande de**  
**paiement MCI**  
**7<sup>ième</sup> versement**

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Marieville Construction Inc. pour le projet de construction de l'agrandissement du centre récréatif ;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 7<sup>ième</sup> versement au montant de 539,188.75\$ incluant les taxes applicables.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 7<sup>ième</sup> versement au montant de 539,188.75\$ à Marieville Construction Inc. tel que recommandé par Francis Lussier, architecte.

**6237-12-2017**  
**Francis Lussier**  
**architecte**  
**agrandissement**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité a requis les services de Francis Lussier, architecte pour l'agrandissement du centre récréatif et que le versement au montant de 5,777.49\$ représente le 8<sup>ième</sup> versement à déboursier;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 8<sup>e</sup> versement au montant de 5,777.49\$ taxes incluses à Francis Lussier, architecte pour le projet de l'agrandissement du Centre récréatif.

**6238-12-2017**  
**CIMA + ingénieur**  
**agrandissement**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité a attribué par sa résolution 5931-03-2017 le mandat d'ingénierie aux services professionnels CIMA+;

Attendu que la facture pour le 5<sup>ième</sup> versement au montant de 13,348.60\$ a été expédiée à la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'émettre un chèque au montant de 13,348.60\$ relatif au 5<sup>ième</sup> versement de CIMA + pour le mandat d'ingénierie de l'agrandissement du Centre récréatif.

**6239-12-2017**  
**Autorisation de**  
**signature entente**  
**camion échelle et**  
**émission de chèque**

Attendu que la municipalité par sa résolution 6218-12-2017 s'est engagée à autoriser une dépense au montant de 20,000.\$ taxes incluses pour l'acquisition d'un camion-échelle;

Attendu que la municipalité a reçu l'entente à signer de la Ville de Longueuil pour la réception du camion-échelle;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Larose Asselin à signer l'entente et à émettre le chèque au montant de 20,000.\$ pour l'acquisition du camion-échelle provenant de la Ville de Longueuil.

**6240-12-2017**  
**Autorisation Alain**  
**Hétu transfert de**  
**plaque(camion-**  
**échelle)**

Attendu que la municipalité a acheté un camion-échelle provenant de la Ville de Longueuil au montant de 20,000.\$;

Attendu qu'il y a lieu de faire le transfert de plaque à la Société d'assurance automobile du Québec et autorise M. Alain Hétu, directeur du service des incendies de la municipalité à cet effet pour et au nom de la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité qu'un chèque au montant de 1995.\$ soit émis à l'ordre de la Société d'assurance automobile du Québec et autorise M. Alain Hétu à signer tout document relatif à ce transfert d'acquisition.

**6241-12-2017**  
**Deux mandats à**  
**Paradis, Lemieux,**  
**Francis avocats**

Attendu que la municipalité requiert les services de Paradis, Lemieux, Francis avocats relatif à deux dossiers municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale /secrétaire-trésorière à communiquer avec Paradis, Lemieux, Francis avocats représentée par Mtre Hélène Francis et Mtre Madeleine Lemieux, relatif à deux dossiers concernant l'usine d'épuration des eaux usées et en autorise les déboursés.

**6242-12-2017**  
**Mandat RCGT**

Attendu que la municipalité requiert les services de Raymond, Chabot, Grant Thornton relatif à un dossier municipal;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à communiquer avec M. Jean-Yves Trottier représentant de Raymond, Chabot, Grant Thornton relatif au dossier de l'usine d'épuration des eaux usées et en autorise les déboursés.

**6243-12-2017**  
**Installation fibre**  
**optique Centre**  
**récréatif**

Attendu que la municipalité désire faire exécuter l'installation de la fibre optique en ajoutant la location d'un brin supplémentaire au Centre récréatif et que des démarches ont été entreprises pour les coûts d'aménagement;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière fasse les démarches nécessaires à l'installation de la fibre optique au Centre récréatif afin de maintenir le même service téléphonique qu'à l'hôtel de ville et l'installation par Bell d'une ligne pour l'ascenseur, et par conséquent autorise Internet Haut-Richelieu à faire l'installation de la fibre optique tel que mentionné dans la soumission du 20 décembre 2017 en paiement unique de 5,200.\$ ainsi que la location de frais mensuel de desserte de 75.\$ par mois.

**6244-12-2017**  
**Formation**  
**opérateur eaux**  
**usées**

Attendu que la municipalité désire former un autre employé pour l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense de 112.\$ plus taxes pour les frais d'inscription-Programme de qualification d'Emploi Québec relatif à la formation.

**6245-12-2017**  
**Paiement facture**  
**Maçonnerie Denis**  
**Rolland et Fils inc.**

Attendu que la municipalité par la résolution no. 6149-10-2017 a autorisé des travaux de réparation de cheminée et fenêtres au bâtiment hébergeant le CLSC;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement de la facture no. 5128 au montant de 2127.04\$ tel que la soumission déposée à Maçonnerie Denis Rolland et Fils inc.

**6246-12-2017**  
**Réparation de la**  
**pompe d'alun**  
**(USEP)**

Attendu que la pompe doseuse no.1 pour l'alun a une fuite au niveau du diaphragme et que l'alun coule lorsque la pompe fonctionne;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la compagnie Veolia à faire l'installation de la pompe et les réparations nécessaires pour un montant de 3849.36\$ incluant les taxes applicables (soumission 17003195 SQ05000.)

**6247-12-2017**  
**Remplacement de**  
**la flotte défectueuse**  
**(USEP)**

Attendu qu'il y a une flotte qui est défectueuse à l'usine d'épuration des eaux usées et que le remplacement de celle-ci par une flotte « heavy-duty » serait plus résistante que celle qui est défectueuse;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'acquisition de la dite flotte au coût de 435.\$ NEC-930N10 plus les taxes applicables et que l'installation soit faite par Direct Contrôle.

**Période de**  
**questions**

Aucune question.

**6248-12-2017**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :35hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*